

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE GAYA

COMMUNE URBAINE DE GAYA

MAIRIE DE GAYA

Procès-verbal de la session extraordinaire, du Conseil Municipal de la Commune
Urbaine de Gaya tenue les 13 et 14 Septembre 2021.

L'an deux mil Vingt un et les 13 et 14 Septembre, s'est tenue, par convocation N°40 du 09/09/2021, la session extraordinaire du Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Gaya, tenue sous la Présidence de Monsieur Boureima Mounkaila, Maire de la dite Commune, à l'effet de statuer sur les points d'ordre du jour suivants :

1. Lecture et adoption du PV de la session précédente tenue le 22 juillet 2021 ;
2. Le bilan a mis parcours des activités réaliser ;
3. Divers : Communications et Informations.

Auparavant, Mr ADAMOU SOULEY de la DDDC/AT de Gaya, Faisant office de rapporteur de cette séance, a procédé à la vérification de la présence des conseillers élus. A l'issue de cette vérification, il ressort

La Présence de Neuf Conseillers élus. Il s'agit de

N°O	Noms et Prénoms	Fonction
01	Mounkaila Boureima	Président du Conseil
02	Sani Moussa	1 ^{er} Adjoint au Maire
03	Mariama Idrissa Baidari	2eme Adjointe au Maire
04	Yaou Albadé	Conseiller élu
05	Issa Soumama	Conseiller élu
06	Zahirou Hassan	Conseiller élu
07	Zeinabou Hassan	Conseillère élue
08	Mahamadou Laoual	Conseiller élu
09	Idé Yarou	Conseiller élu

L'absence de Neuf (9) Conseillers élus. Il s'agit de

N°	Noms et prenomms	Fonction au sein du Conseil
1.	Fati Albaarka	Conseillère élue
2.	Aichatou Kimba.	Conseillère élue
3.	Souley Gouda	Conseiller élu
4.	Ilyassou Labo	Conseiller élu
5.	Manmane Djori	Conseiller élu
6.	Ayouba Saley	Conseiller élu
7.	Bachir Moussa Salah	Conseiller élu
8.	Balkissa Maidawa.	Conseillère élue
9.	Ibrahim Issaka	Conseiller élu

Ces neuf membres élus n'ont pas répondu à l'appel pour convenance personnelle et non justifiée ; ils ont opté pour la politique de la chaise vide depuis le 25/05/21 date de l'élection du Maire et de ses Adjoints.

Quant aux membres de Droit du Conseil, l'on note

du conseil de droit
-La présence de Monsieur Abdou GAZARI, représentant du Chef de canton de Gaya

-L'absence Messieurs Moussa OUSMANE et Mamane HAROUNA, Députés Nationaux au titre du Département de Gaya. *tous conseillers de droit du conseil*

reconnue l'espace

Au sortir de cette vérification, l'on constate la présence de Neuf conseillers élus.

Bien que le quorum n'ait été atteint, la session ayant gardé les mêmes points d'ordre du jour de sa première convocation en date du 08/09/2021. Les neuf conseillers peuvent valablement siéger pour cette session comme le stipule l'art. 183 CGCT.

IL faut également signaler la présence des cadres des services techniques déconcentrées, les ONGs et projets et les associations de développement.

A l'entame donc de la session qui a démarré ses travaux à Neuf Heures précises Une Fatiha a été prononcée par un marabout/ Par la suite, le Président du conseil Elh Boureima Mounkaila a remercié les participants au conseil d'avoir massivement répondu à la convocation de la présente session. malgré leur cahier de charge en cette période d'hivernage.

Conformément à l'ordre du jour, le Maire a demandé au rapporteur de procéder à la lecture du Procès-verbal, de la ~~deuxième~~ ^{deuxième} session ordinaire précédente du Conseil, pour examen et adoption.

Au terme de cette lecture et des débats des élus, il ressort les amendements et observations ci-après :

- L'apaisement et la dépolitisation dans la gestion des actions de développement à la base en vue de promouvoir le développement socio-économique et culturel de la commune urbaine de Gaya, gage de son émergence.
- La question des charretiers qui menacent sérieusement les koris et les rendent plus agressifs pour la sécurité des habitants de la commune urbaine ;
- Le PV est ainsi adopté à 11h 35 mn avec acclamation de l'ensemble des participants à la session.

Le second point d'ordre du jour fut la présentation, du bilan à mi-parcours du budget général (voir tableau 1 : situation du budget) par le receveur municipal Ainsi, à l'issue de cette présentation, les conseillers ont eu à faire des remarques et observations pour son ~~entrichement.~~ ^{sanctification} -

Il s'agit entre autres de :

- La prise en compte de la société SONYLOGA et le PARC ALOMARO dans l'élaboration de l'assiette fiscal de la commune et le paiement régulier des redevances.
- Le rappel à l'ordre des compagnies de transport du respect des accords établies en vue de participer aux efforts de la commune dans le recouvrement des impôts et taxes qui lui reviennent de droit ;
- La participation des collecteurs d'impôts et taxes afin d'assisté aux séances des sessions afin de renforcer la confiance et ainsi améliorer le niveau de perception des taxes par un suivi rapprocher ;
- La question d'améliorer les recettes fiscales au niveau de la friperie et kiosques dont une première évaluation provisoire a identifié près de 416 kiosques ;
- Les conseillers ont déploré la question de l'incivisme fiscal des quartiers et villages à travers la présentation d'un tableau peu reluisant par le représentant du chef de canton de Gaya : à ce sujet les conseillers, chefs de quartiers et chefs de villages ont promis de renforcer la sensibilisation à fin d'améliorer la situation.
- Au niveau du budget 'dépenses', des questions d'éclaircissements ont été posées par les conseillers, notamment sur l'assainissement de la ville, sur l'éducation et sur les charges sociales.

Pour toutes ses questions, des réponses ont été apportées par l'exécutif communal à la grande satisfaction du conseil.

Au deuxième jour de la session, les participants ont abordé, En divers,

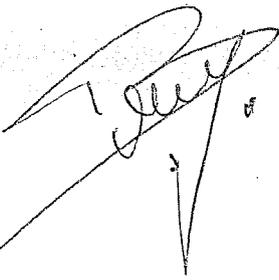
- la situation du parking gros porteur a été évoquée et des pourparlers sont en cours en vue de trouver la solution à ce problème qui n'a que trop duré.
- La question du poste vacant du défunt SG (que la terre lui soit légère) est également évoquée et le conseil a adopté par neuf (09) voix favorables sur neuf (09) votant la nomination de M. Moumouni Oumarou Conseiller pédagogique de l'enseignement primaire Mle 82277/M, pour être le Secrétaire Général de la Mairie de Gaya.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance à 15h 45mn.

Fait à Gaya, 15 septembre 2021

Le rapporteur

Adamou Souley



Le Président du conseil Municipal

Elh Bourcima Mounkaila

